



Demande de réimmatriculation en doctorat

UNIL | Université de Lausanne
Immatriculations et inscriptions
Bâtiment Unicentre
CH-1015 Lausanne

A retourner au Service des immatriculations et inscriptions par courrier ou par e-mail à immat.doctorat@unil.ch, accompagné d'un curriculum vitae, avant :
- le **31 juillet** (semestre d'automne)
- le **30 novembre** (semestre de printemps)

Nom et prénom _____ Date de naissance __ / __ / ____

N° étudiant _____ Email _____

Adresse : chez _____ Tél. _____

Rue _____ N° AVS _____
(pour le trouver : www.unil.ch/immat/AVS)

N° postal _____ Localité _____

Avez-vous changé de nationalité ou d'état civil depuis votre exmatriculation de l'UNIL? non oui (joindre les justificatifs)

Dernier semestre suivi à l'UNIL _____ Faculté _____

Semestre de réimmatriculation Automne _____ Printemps _____

Faculté/Ecole _____

Section/Branche/Orientation _____

Nom du directeur de thèse ou professeur responsable _____

Avez-vous poursuivi vos études dans une autre université ou HES après votre exmatriculation de l'UNIL?

non oui Si oui : Université (ou HES) _____

Nombre de semestres _____ de (année) _____ à (année) _____

Orientation d'études _____

Examens : réussis échoués échec définitif/élimination (joindre les copies des résultats)

Titre obtenu (joindre la copie du diplôme) _____

Date _____ Signature _____

Après réception de la demande de réimmatriculation, le formulaire "attestation de thèse" en double exemplaire sera envoyé au candidat par mail. Le formulaire doit être signé par le candidat, le directeur de thèse et transmis à la faculté ou école, qui le vise et le retourne au Service des immatriculations et inscriptions jusqu'au 15 octobre pour une inscription au semestre d'automne ou au 28 février pour le semestre de printemps.

Le candidat qui prépare une thèse de doctorat reste immatriculé et inscrit dès le début de son travail de thèse et ce jusqu'à l'obtention du grade. A ce titre, il continue d'être astreint au paiement des taxes universitaires (art. 103 al. 1 du Règlement d'application de la loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (RLUL)).

Ne pas remplir

Admissibilité Admissible autre _____

Date d'envoi de l'attestation de thèse :

Direction
Immatriculations et inscriptions



Tél.+41 21 692 21 00 | Fax.+41 21 692 21 05 | www.unil.ch/immat